

Procès-verbal du C.A. de l'asbl FVWB 23 AOUT 2023 à 19 H

Présidente : D. RETERRE.

Administrateurs : D. Van Bever , A.M. Habets, B. Dewilde , E.Davaux, D. Vanleeuw, S. André.

Cellules : M. Loppe, C. Nogara, Valentin B.

Invités permanents : R. Gruselin, F. Schmitt , P. Carlier, P. Achten,
M. Hourlay.

Absent et excusé : Schmets P.

Commission Technique

Doubles affiliations – saison 2023-2024.

Analyse de toutes les demandes de D.A reçues(10 dossiers).

Toutes les DA sont accordées pour la saison 2023-2024, tout en sachant que seules 3 peuvent être accordées par club. Cette limite s'applique au club de Guibertin.

Suivi avec le secrétariat et la technique.

N O M	Prénom	D.A Int / Ext	Club + niveau	D.A --> club + niveau	Décision CA
COLLETTE	Juliette	EXT	ATHENA - Prom	THIMISTER - N3	ACCORD DA
HUBEAUX	Léa	EXT	Volley NAMUR - N1	CHARLEROI Volley - Ligue A	ACCORD DA
LECHIEN	Martin	EXT	BW Nivelles - N1	WAREMME - Ligue A	ACCORD DA
STIEVENART	Evan	EXT	RVC JURBISE - P1	GUIBERTIN - N3	En attente.

JOSEVSKI	Léa	EXT	VC CHAUMONT - PROM	TCHALOU - Ligue A	ACCORD DA
MANNAERT	Tristan	INT	GUIBERTIN	GUIBERTIN N2 + Ligue A	En attente.
JAUNIAUX	Firmin	EXT	AVB SOIGNIES - P1	GUIBERTIN PROM	En attente *****
DI MARTINO	Luis	EXT	VC BINCHE - Prom	GUIBERTIN N3	En attente
DE VALCK	Lucie	EXT	VC FROICHAPELLE - P1	TCHALOU - PROM (revoir 31-12-23)	ACCORD DA
JACQUERYE	Laurent	INT	BW NIVELLES N3	BW NIVELLES N 1	ACCORD DA

Demande dérogation pour carte de coach.

Analyse des demandes et prise de connaissance des alternatives et avis proposés par le D.T

HOUARDY Daniel : refus de la dérogation (6 Non – 1 Abstention)

ZEROU Karim : refus de la dérogation (6 Non - 1 Oui)

- ❖ Rappel de la procédure à suivre pour la publication des formations continues. Il est primordial d'en faire la demande auparavant auprès du service Coach (formulaire ad-hoc) qui se charge de faire la parution sur le site.
- ❖ Quid de l'évolution des cours pour les coaches qui attendent pour l'obtention de leur carte niveau A ? La question sera posée au service formation cadre pour avoir une perspective dans le temps pour la finalité de ses cours.
- ❖ Quid de la News- letters au niveau réalisation et périodicité ainsi que de la suppression de la formation DEA dans le cadre des formations continues ?
La présidente va revoir cela avec le service concerné et la formation DEA, cela n'est plus prise en compte car pas attrait au volley-ball spécifiquement.
- ❖ Critère de sélection sur base de la taille -> problème d'éthique remis en question ?
Discussion sur ce sujet et prise de connaissance de la réponse faite par le directeur technique suite à cette demande. A noter qu'une détection sera faite le 3 septembre à Thimister.
- ❖ Renouvellement de la convention des formateurs.
Le CA (7 Oui) marque son accord pour la signature et le renouvellement de cette convention entre ASBL Moventis et la FVWB pour :

- l'organisation de la formation des formateurs du niveau animateur pour la saison 23-24 portant sur le thème du développement moteur et athlétique spécifique au volley-ball ainsi que l'utilisation de supports de cours.
- ❖ Evaluation du championnat FVWB de Beach à Walhain.
La FVWB se félicite de la tenue et des résultats de cette journée et félicite Michel Hourlay pour son travail qui a permis de faire de cette journée une réussite.

Commission Rencontres

Approbation divers règlements et cahier des charges pour saison 2023-2024

Le CA approuve les documents suivants :

- Règlement interprovinces ,
- Cahier des charges interprovinces ,
- Règlement francophones jeunes,
- Cahier des charges finales Nationales ,
- Cahier des charges finales Francophones.

M. Loppe responsable réitère ses demandes concernant l'urgence de trouver une solution pour les problèmes de communications et d'unification de portail entre les 2 ailes.

Arbitrage

C. Nogara fait part de problèmes de communication et de passage d'information avec l'ancien responsable de la cellule . La Présidente va organiser une réunion entre les intéressés afin de clarifier la situation et de permettre à C. Nogara d'obtenir les codes et accès aux différents programmes nécessaires pour le bon fonctionnement de sa commission.

Suppression de l'ancien site CFA et utilisation de celui se trouvant sur le portail.

L'implication de C. Didembourg dans la gestion et l'évolution de Volley Spike risque de poser problème car les améliorations et modifications apportées à ce programme doivent se faire au départ des règles de jeu et du ROI. P. Greif qui auparavant faisait partie de cette commission va être contacter pour rejoindre le groupe de travail gérant Volley Spike.

Frais de visionnement

Le CA donne son accord pour fixer le montant à 30 € par prestation pour la prochaine saison.

Indemnités et déplacements pour les frais arbitrage (Promotion)

Le CA fixe le montant des frais pour la saison 2023-2024

Indemnité pour les arbitres sous le régime « bénévole » : 40,67 € par prestation

Défraiement des frais de déplacement : 0,428 € par km

Divers.

Situation du D.T.

La Présidente donne des informations sur la rencontre avec les responsables de l'Adeps pour discuter du remplacement de notre directeur technique.

L'aspect le plus ennuyant de la situation actuelle est qu'il risque de ne pas avoir de passage d'informations entre l'ancien et le nouveau DT.

La possibilité d'une cellule technique « bicéphale » ne pose pas problème au niveau financement à la condition que la 2^{ème} personne assiste le DT et travaille suivant les différents axes du P.P.

Un nouvel appel à candidature va être relancé sur le site

Etat d'avancement des différents projets de Fedinside.

B. Valentin donne des informations sur les modifications faites et à faire.

Le plus urgent reste la gestion des listes de force qui devrait être opérationnel dès le début du championnat.

Autorisation pour diffusion d'une vidéo sur le thème du respect de l'arbitre.

Le CA marque son accord pour placer le logo de la FVWV sur cette vidéo qui sera publiée par les auteurs dans différents médias.

Mise à jour des statuts pour le CSA.

Un travail de mise à jour a été réalisé par notre administrateur S. ANDRE et la présidente a rencontré le service juridique de l'AISF pour avoir aussi un avis sur ce qui doit être adapté.

Certains points doivent être précisés et retravaillés : une réunion de travail aura lieu le 13 septembre à 19H30 en vidéo conférence pour valider ces changements.

Candidature pour le poste à pourvoir.

A ce jour, nous avons reçu 3 candidatures. Auditions prévues pour le samedi 16 septembre .

Divers.

- Nécessité d'uniformiser le prix des entrées demandées par les clubs évoluant à VB. (Voir en CA de VB)
- Quid de la publicités (jeu de hasard et paris sportif) qui devrait être interdite dès fin 2027 sur les maillots ? Information se donnée dès qu'on aura des infos définitives.
- Un modèle type de note de frais va être transmis aux différents responsables.
- Remplacement de G. Mauroy : appel à candidature publié sur le site mais ce dernier semble très restrictif. Ne faudrait-il pas revoir le texte pour éviter de perdre des candidatures valables.
- Projet de restructuration de la fédération : le questionnaire va être envoyés aux clubs dans les prochains jours ;
- Dorénavant, la formation « animateur » sera confiée à une seule personne.
- Mise en place d'un planning des formations ainsi que d'un formulaire type d'évaluation.
- Problématique de la double affiliation pour les Jeunes.

Suite aux différents soucis rencontrés lors de la compétition 22-23 au niveau des D.A jeunes,
P. Achten souhaite mettre cet aspect sur la table.
La règle concernant la DA au niveau FVWB est bien prévue dans le ROI.

Approbation des P.V

PV du 28 juin 2023 approuvé sans remarque.

Fin de la réunion : 22h 30

La Secrétaire Générale

HABETS AM